4-POPULATION

En 2015, 959 mariages ont été célébrés en Nouvelle-Calédonie entre personnes de sexe différent. Ce chiffre est en légère croissance par rapport aux années précédentes. Il est toutefois en decà du nombre record de 1 005 célébrations établi vers la fin des années 90. Si le nombre annuel de mariages entre personnes de sexe différent reste globalement stable depuis vingt ans, le taux de nuptialité ressort à 3,6 mariages pour 1 000 habitants en 2015 contre 5,2 % en 1990 et 4,7 % en 2000. Les Calédoniens se marient moins fréquemment et plus tard. En vingt-cinq ans, l'âge moyen au mariage s'est décalé de 10 ans : 39 ans en 2015 pour les hommes contre 29 ans en 1980 et 35 ans pour les femmes en 2015 contre 25 ans en 1980. La part des remariages augmente sensiblement au fil des années. Ces remariages représentent 21 % des mariages entre personnes de sexe différent en 2015 contre 17 % en 1980. Les personnes contractant un nouveau mariage sont quasiment toutes divorcées, peu étant veufs ou veuves. En 2015, 72 % des mariages célébrés concernent des personnes relevant du statut de droit commun et 28 % du statut civil coutumier. Ces proportions sont globalement stables depuis

La loi ouvrant le mariage aux personnes de même sexe a été promulguée en août 2013. En 2014, 30 couples de personnes de même sexe ont célébré leur mariage et 24 en 2015. Trois couples sur cinq sont masculins et la quasi-totalité des mariages de même sexe ont été célébrés dans les communes du Grand Nouméa.

En 2010, 344 PACS ont été enregistrés au Tribunal de Nouméa. Près de 9 contrats sur dix sont signés entre partenaires de sexe différent. 309 divorces ont été prononcés en 2010 en Nouvelle-Calédonie, soit deux fois plus qu'en 1990. Le taux de divorce pour 1 000 couples est passé ainsi de 6,5 ‰ en 1990 à 8,9 ‰ en 2010.

Trois Calédoniens sur cinq (125 000 personnes de 15 ans et plus) vivent en couple. La majorité des couples sont mariés mais près de deux couples sur cinq vivent en union libre ou sont pacsés. C'est une proportion sensiblement plus forte qu'en Métropole. La proportion de personnes en couple oscille entre 45 % à Belep et 72 % à Farino. Les couples sont plus nombreux dans les communes ayant un solde migratoire positif comme Païta, Mont-Dore, Dumbéa, Koné ou Voh. C'est à Belep et aux îles Loyauté que la part des personnes veuves est la plus élevée. Enfin, trois personnes divorcées sur cinq habitent Nouméa.

- ▶ Taux de nuptialité. Rapport du nombre de mariages célébrés au cours d'une période (en général l'année) à la population totale en milieu de période.
- ▶ Statut civil coutumier. Voir rubrique 3.1.
- ▶ PActe Civil de Solidarité (PACS). Contrat entre deux personnes majeures, de sexe différent ou de même sexe, pour organiser leur vie commune. Il a été promulgué en France par la loi du 15 novembre 1999. Il établit des droits et des obligations entre les deux contractants, en terme de soutien matériel, de logement, de patrimoine, d'impôts et de droits sociaux. Par contre, il est sans effet sur les règles de filiation et de l'autorité parentale si l'un des contractants est déjà parent.

Le PACS s'applique en Nouvelle-Calédonie depuis le 8 juin 2009, suite à la publication de la loi n°2009-594 du 27 mai 2009.

Divorces prononcés. Tout divorce résulte d'un jugement prononcé par un tribunal avant d'être transcrit sur les registres de l'Etat civil de la mairie où le mariage a été célébré. Les divorces prononcés sont la somme des divorces directs et des conversions de séparation de corps en divorces. Les jugements de séparation de corps qui sont révocables et ne permettent pas le mariage, ne sont donc pas inclus dans les statistiques de divorces.

SOURCES [1] ISEE, Statistiques de l'Etat civil. [2] INSEE-ISEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.



13

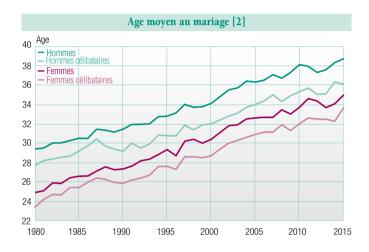
4.7 MARIAGES ET DIVORCES

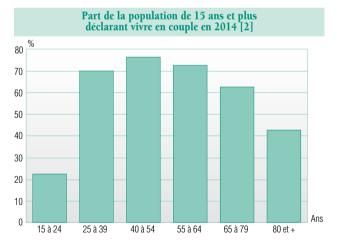
Évolution de la nuptialité [1]					
	Mariages	Taux de nuptialité	Âge moyen au Hommes	ı 1 ^{er} mariage Femmes	
1990	887	5,2	29,2	25,9	
2000	995	4,7	32,0	28,7	
2010	908	3,6	35,3	32,6	
2011	880	3,5	35,7	32,5	
2012	994	3,8	35,0	32,5	
2013	926	3,5	35,1	32,3	
2014	971	3,6	36,3	33,6	
2015	983	3,6	36,1	33,6	

Unités · nombre	9/20	hahitants	année

Évolut	ion des divorces	prononcés [1]
	Nombre de divorces prononcés	Divorces pour 1 000 couples mariés
1990 1995 2000 2010	157 181 159 309	6,5 6,7 5,8 8,9

Unités : nombre, ‰





4-POPULATION

En 2014, la Nouvelle-Calédonie comptait 85 060 ménages regroupant 263 700 personnes. Le reste de la population, environ 5 000 individus, vit en communauté. La structure familiale la plus répandue est le couple avec enfant(s) (34 %). Les ménages qui abritent une famille unique représentent 61 % des ménages comme en 1996. Les autres ménages sont composés de personnes seules (21 % contre 17 % en 1996) et de ménages complexes (18 % contre 22 %). La part des ménages constitués d'une personne seule ou d'un couple sans enfant au domicile est en augmentation. Dans les deux cas, le vieillissement de la population en est largement la cause. Plus d'un tiers des personnes seules sont âgées de 60 ans ou plus. L'allongement de l'espérance de vie en bonne santé ou sans dépendance contribue en effet à maintenir les personnes âgées à leur domicile. Avant 50 ans, les personnes habitant seules sont surtout des hommes, mais à partir de 60 ans, les femmes deviennent largement majoritaires car survivant souvent à leur conjoint. Dans 72 % des cas de familles monoparentales, les enfants résident principalement avec leur mère. La proportion des ménages complexes a tendance à diminuer, mais ce schéma familial, regroupant souvent plusieurs générations, est trois fois plus répandu qu'en Métropole.

La taille des ménages diminue (3,1 personnes en moyenne en 2014, contre 4,0 personnes en 1989). Les ménages d'une ou deux personnes occupent 46 % des logements en 2014 contre 35 % au recensement de 1989. À l'inverse, les ménages de 6 personnes ou plus ne représentent plus que 10 % des foyers, soit une part divisée par deux en vingt ans. La taille des ménages demeure nettement supérieure à celle de la Métropole (2,2) mais se situe parmi les plus faibles au sein des Etats insulaires du Pacifique. Sous l'effet de la baisse de la natalité et de la décohabitation, les familles deviennent plus petites, et ce dans toutes les provinces et dans toutes les communautés. La taille moyenne des ménages non océaniens est estimée à 2,5 personnes en 2014 contre 3,0 en 1989. La baisse est davantage marquée au sein des ménages océaniens où le nombre de personnes par ménage s'est réduit de 5,2 à 3,8 en 25 ans. Les tailles moyennes les plus élevées sont observées sur la côte Est et dans les îles, avec un maximum de 4,7 personnes par foyer à Belep. A l'inverse, c'est à Nouméa, qui conjugue prépondérance de l'habitat collectif et attrait des jeunes générations, que la taille moyenne des ménages est la plus faible (2,7).

- Ménages. Au sens du recensement de la population, un ménage désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Un ménage peut être constitué d'une seule personne. Il y a égalité entre le nombre de ménages et le nombre de résidences principales.
- ▶ Communautés. Les personnes vivant en communauté (foyers de travailleurs, maisons de retraite, résidences universitaires, maisons de détention...) et les personnes sans domicile fixe sont considérées comme vivant hors ménage.
- Ménages complexes. Les ménages complexes, au sens statistique du terme, sont ceux qui comptent plus d'une famille ou plusieurs personnes isolées, ou toute autre combinaison de familles et personnes isolées. Une famille comprend au moins deux personnes et elle est constituée soit d'un couple (marié ou non) avec ou sans enfants, soit d'un adulte avec un ou plusieurs enfants. Les enfants d'une famille doivent être célibataires (et euxmêmes sans enfant).

Ces ménages sont qualifiés de complexes dans la mesure où le type de lien (lien de parenté, liens amicaux, etc.) peut être très variable entre les personnes ; ils comportent notamment les ménages au sein desquels cohabitent plusieurs générations, ainsi que les personnes vivant en colocation, mais il est difficile de mettre en évidence une configuration type de ces ménages.

Famille monoparentale. Elle comprend un parent isolé avec un ou plusieurs enfants célibataires.

SOURCE [1] ISEE-INSEE, Recensements de la population de la Nouvelle-Calédonie.

VOIR AUSSI

Synthèse n°36 - "Décohabitation et construction vont de pair" - ISEE : www.isee.nc

Évolution du nombre de ménages ordinaires et de leur taille moyenne par province aux recensements [1]

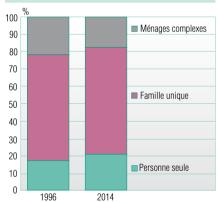
	1983	1989	1996	2004	2009	2014
Province îles Loyauté Province Nord	2 913 7 007	3 151 7 498	3 890 9 511	4 926 11 077	4 060 12 262	4 711 14 258
Province Sud	25 187	29 617	38 096	48 342	56 315	66 094
Nouvelle-Calédonie	35 107	40 266	51 497	64 345	72 637	85 063
Taille movenne des ménages	41	4.0	3.8	3.5	3.4	3.1

Unités : nombre, personne par ménage

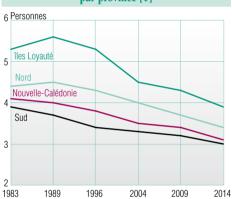
Ménages ordinaires selon la taille et la province de résidence en 2014 [1]					
	Province îles Loyauté	Province Nord	Province Sud	Nouvelle-Calédonie	
1 personne 2 personnes	767 777	2 767 2 873	14 057 18 290	17 591 21 940	
3 personnes	765	2 530	12 663	15 958	
4 personnes 5 personnes	717 636	2 404 1 566	10 506 5 154	13 627 7 356	
6 personnes 7 personnes	459 262	867 551	2 447 1 316	3 773 2 129	
8 et 9 personnes	229	470	1 064	1 763	
10 à 14 personnes 15 personnes et plus	95 4	216 14	526 71	837 89	
Ensemble	4 711	14 258	66 094	85 063	

Unités : nombre, personne par ménage

Ménages ordinaires selon la composition en 1996 et 2014 [1]



Évolution de la taille moyenne des ménages par province [1]



Répartition des ménages selon la taille en 2014 [1] Personnes

